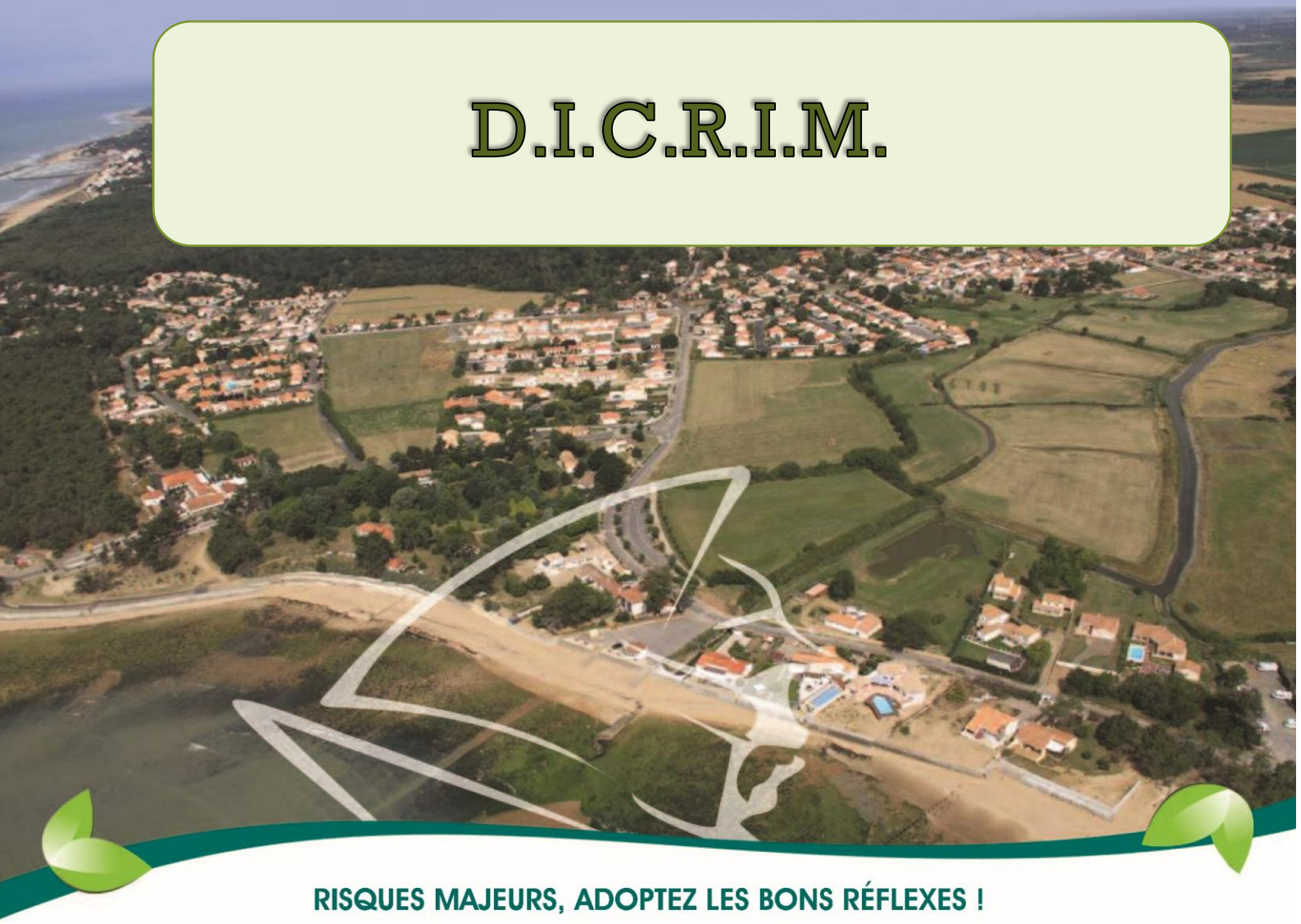
DOCUMENT À CONSERVER

Document d'Information Communal sur les risques Majeurs (DICRIM)

D.I.C.R.I.M.



RISQUES MAJEURS, ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !

LA PRÉVENTION POUR PLUS DE SÉRÉNITÉ...

Tel est notre crédo par la diffusion de ce Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce DICRIM est destiné à vous informer sur les risques naturels et technologiques pouvant survenir sur le territoire Vincentais. Il permet de connaître les consignes de sécurité selon différents risques identifiés sur la commune (Feu de forêt, inondation, tempête, séisme).

Ce DICRIM découle du Plan Communal de Sauvegarde préparé par les services municipaux, les sapeurs-pompiers, le centre de gestion de la Vendée. Ce plan est un mode opératoire opérationnel à suivre en cas d'alerte majeure sur la commune. Ces documents ont été élaborés pour mieux se préparer à l'imprévu. La Tempête XYNTHIA de 2010 en est un bon exemple. Aucun dommage majeur, ni aucune victime ne sont à déplorer sur la commune. Néanmoins, pour la sécurité de tous, ce DICRIM a pour but de diffuser les bons réflexes à adopter en cas de risques majeurs.

Je vous invite à lire attentivement ce document, à le ranger chez vous dans un endroit accessible et connu de tous. Relisez-le régulièrement. Cela nous permettra en cas d'alerte, d'adopter des bons réflexes qui dans ce genre de situation peuvent être bien utiles.

Olivier DALMASSO, Maire

DOCUMENT À CONSERVER

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur résulte de la présence d'un évènement potentiellement dangereux sur une zone aux enjeux humains, économiques et écologiques. Ces évènements peuvent être naturels (inondations, mouvements de terrain, séismes, feux de forêt…) ou technologiques (pollutions, accidents). Le risque majeur se caractérise par la gravité de la situation et par une probabilité faible, si faible qu'on serait tenté de l'oublier.

La Submersion marine 2

La mer peut déborder sur les rivages côtiers en cas de violente tempête associée à une grosse marée, ou en cas de rupture d'un ouvrage de protection tel une digue.

La Tempête 3

La tempête est caractérisée par des vents très violents. La force des tempêtes maritimes est mesurée par l'échelle de Beaufort graduée de 0 à 12. À 10, c'est la tempête.

Le Séisme 4

Le tremblement de terre est provoqué par une fracture des roches souterraines le long d'une faille généralement préexistante. Une grande énergie est libérée d'un coup. Elle se propage sous forme d'ondes sismiques faisant vibrer le sol.

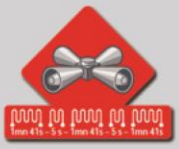
Le Feu de Forêt 5

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent dans un milieu naturel de type forestier (forêt de feuillus, de conifères, ou forêts mixtes), subforestier (maquis, garrigue ou lande) ou encore de type herbacé (prairie, pelouse…).
Les feux se produisent surtout l'été mais plus de 30 % se déclarent hors de cette principale période. Un contexte de sécheresse de la végétation et de l'atmosphère, et d'une faible teneur en eau des sols, est favorable au feu… y compris en hiver !

Transport de matières dangereuses 6

Le transport de matières dangereuses est l'acheminement par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs.

Signal d'alerte municipal



Afin de s'assurer que l'ensemble de la population est informée de la survenue d'un risque majeur, la ville de Saint Vincent sur Jard est dotée de plusieurs moyens d'alerte.

- Information du risque sur le site internet de la commune **(www.mairiesaintvincentsurjard.fr)**
- Panneaux d'affichages présents sur la commune
- Un véhicule municipal équipé d'un haut-parleur circulera dans le ou les secteurs identifiés comme à risque ou à sécuriser.

Inondation- Submersion - Les Consignes de sécurité



INONDATION

AVANT L'INONDATION :

- Tenez-vous informé des risques (montée des eaux) et suivez les consignes de sécurité
- Coupez le gaz et l'éléctricité
- Bouchez les ouvertures basses du domicile
- Ne téléphonez qu'en cas de danger vital

PENDANT L'INONDATION :

- Restez informé de l'évolution de la situation
- Soyez prêt à évacuer votre domicile en cas de montée brutale des eaux. L'ordre d'évacuation sera encadré par Mr Le Maire.

APRÈS L'INONDATION :

- Aérez dès que possible
- Apportez une première aide aux voisins (pensez aux personnes âgées et à mobilité réduite)
- Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après avis d'un professionnel et chauffez dès que possible (hiver)
- Evaluez les dommages et contactez votre assureur.

Les bons réflexes



Fermer portes et fenêtres et boucher les ouvertures basses



Couper le gaz et l'électricité



Gagner un point haut



Ecouter les messages d'alerte



Ne téléphoner qu'en cas de danger vital

Tempête - Orage - Les Consignes de sé



Les bons réflexes



Se mettre à l'abri



Fermer portes et fenêtres



Ecouter les messages d'alerte



Couper le gaz et l'électricité

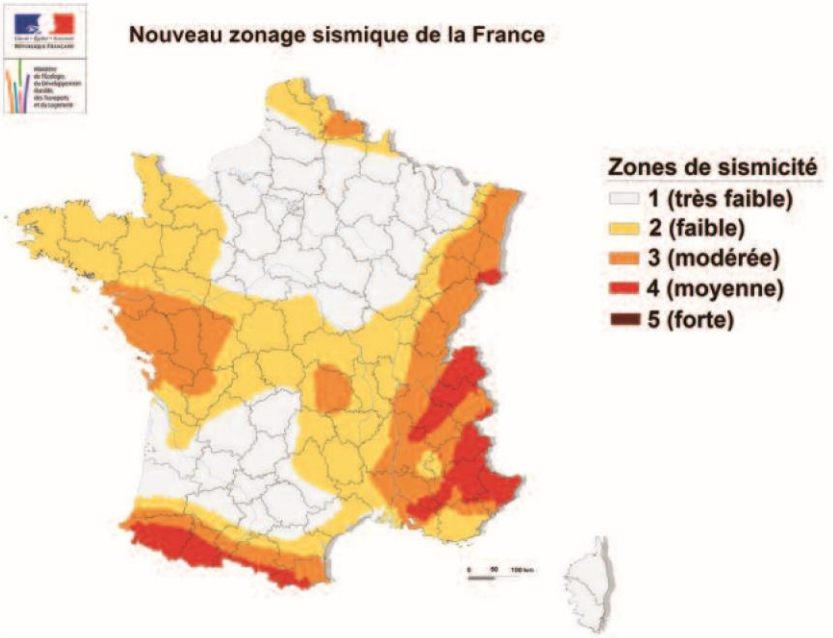


Limiter vos appels téléphoniques

AVANT LA TEMPÊTE	• Ecoutez les messages météo • Mettre à l'abri les objets susceptibles de se transformer en projectiles (Matériaux, jeux et meubles de jardins) • Limiter vos déplaçements, éloignez-vous des lieux à risque • Rentrer les animaux • Débranchez les appareils électriques et les téléviseurs
PENDANT LA TEMPÊTE	• Fermer portes et fenêtres • Prohibez tout comportement à risque (travaux en hauteur) • Ne vous déplacez pas à pied ou en véhicule sauf en cas de nécessité absolue et évitez les bords de mer
APRÈS LA TEMPÊTE	• Ne touchez pas aux cables tombés à terre ou à proximité du sol. • Signalez les dangers consécutifs à la tempête (chutes ou risque de chutes d'arbres, de câbles, d'objets, de bâtiments...) • Ne prenez pas de risque inconsidéré (réparation de toiture....) • Limitez les appels téléphoniques (risques réseaux saturés ou endommagés)

DOCUMENT À CONSERVER

Séisme - Les Consignes de sécurité



SISMICITÉ

AVANT LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Informez-vous des risques encourus et consignes de sécurité
- Repérez les points de coupure de gaz, eau et électricité
- Fixez les appareils et meubles lourds.

PENDANT LA PREMIÈRE SECOUSSE

- **A l'intérieur -** Ne sortez pas, mettez-vous à l'abri dans l'angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des fenêtres.
- **A l'extérieur -** Ne restez pas sous des fils électriques et éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, arbres...)
- **En voiture -** Arrêtez-vous si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.
- **Dans tous les cas -** Protégez-vous la tête avec les bras et n'allumez pas de flamme.

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Évacuez le plus rapidement possible les bâtiments. Attention, il peut y avoir d'autres secousses.
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité. N'allumez pas de flamme et ne fumez pas. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et prévenez les autorités.
- Prenez vos papiers personnels, vos médicaments indispensables
- Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et ne pénétrez jamais dans une maison endommagée.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école (ils sont pris en charge).
- Évitez les zones côtières
- Si vous êtes bloqués sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)
- Ne touchez pas les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.
- Ecoutez la radio.

Les bons réflexes



Abritez-vous basses



Évacuez les bâtiments



Couper le gaz et l'électricité



Ecouter les messages d'alerte



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

DOCUMENT À CONSERVER

Feu de Forêt - Les Consignes de sécurité



FEU DE FORÊT

AVANT

- N'allumez jamais de feu en forêt
- Ne fumez pas
- Débroussaillez les abords de votre habitation : une maison autour de laquelle ont été ôtées les boussailles est un bon abri.
- Ne laissez pas s'accumuler ce qui pourrait favoriser un incendie : déchets, papiers, produits inflamables...

PENDANT

- Prévenez sans délai les secours (112, 18 ou 17)
- Attaquez les flammes à leur base en utilisant de l'eau ou à défaut, piétinez le feu, battez-le avec une branche ou étouffez-le avec un vêtement.
- Si vous essayez d'éteindre le feu, protégez-vous suffisamment

LE FEU APPROCHE

- Ne vous approchez jamais d'une zone d'incendie
- Éloignez-vous dans la direction opposée, dos au vent
- Si vous êtes surpris par le front du feu, respirez à travers un linge humide. **Si le feu menace votre maison, confinez-vous**
- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- Évitez de provoquer des courants d'air.

Les bons réflexes



N'allumez pas de feu en forêt



Prévénez les pompiers



Mettez-vous à l'abri



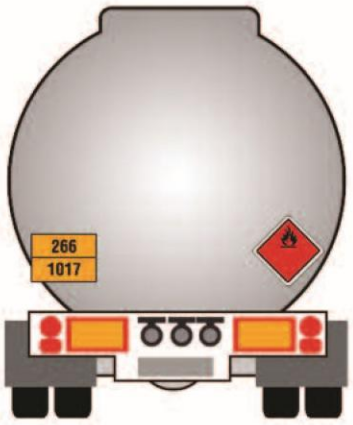
Fermez les portes et les fenêtres



Écoutez les messages d'alerte

Transport de matières dangereuses

Les Consignes de sécurité





TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

TEMOIN D'UN L'ACCIDENT	• Donnez l'alerte aux pompiers (112 OU 18) • Balisez les lieux pour éviter un «sur-accident» • Eloignez-vous
PARTICULARITÉ : FUITE DE PRODUIT	• Quittez la zone de l'accident • Confinez-vous • N'entrez pas en contact avec le produit

Kit pratique à domicile

Lorsque le risque se manifeste, il est trop tard pour se procurer ces équipements. Alors, pour ne pas être pris au dépourvu, équipez-vous dès maintenant et rassemblez les éléments suivants dans un sac à dos.



- Radio portable (Avec piles)
- Lampe de poche
- Eau potable
- Copie de la carte d'identité
- Matériel de confinement (ruban adhésif large, serpillères, chiffons, ect.. permettant d'obturer ouvertures et aérations)
- Médicaments habituels d'urgence
- Couvertures
- Vêtements de rechange

Les bons réflexes



Enfermez-vous dans un local clos



Calfeutrez les fenêtres et les aérations



Ecoutez les messages d'alerte



Ne fumez pas

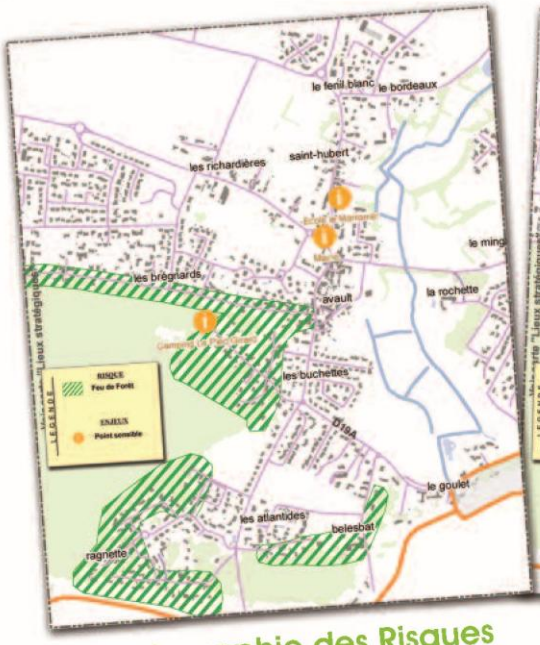


Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

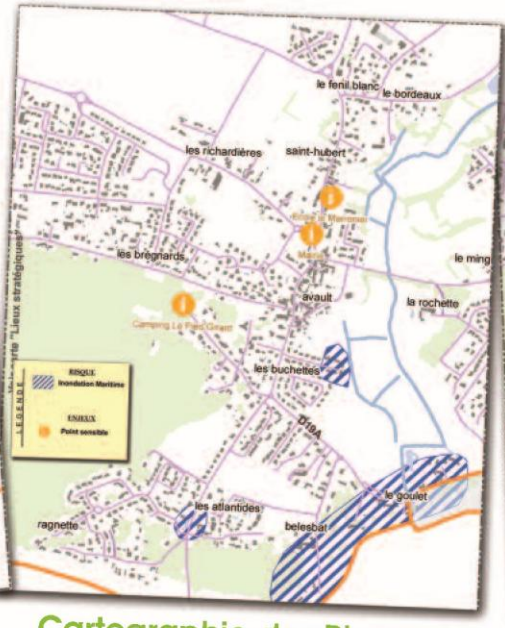
Inondation

Feu de Forêt

À quels risques majeurs sommes nous exposés ?



Cartographie des Risques de Feu de Forêt



Cartographie des Risques d'inondation maritime



Cartographie des Risques d'inondation terrestre

CONTACTS UTILES

Mairie de Saint Vincent sur Jard
Place Clément Neau
85520 SAINT VINCENT SUR JARD
Tèl : 02.51.33.41.17.

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE
02.51.36.70.85

SAPEURS-POMPIERS : 18
112 (à partir d'un portable)

GENDARMERIE : 17

SAMU : 15

MÉTÉO-France :
02.40.05.29.30.

Conception et impression : **MG** Imprimerie : 02 51 22 66 08 - Labellisée

Les personne se trouvant dans les zones identifiées sur la carte présentée ci-dessus, sont invités, dès à présent, à compléter ce coupon et à le retourner à :

Mairie Saint Vincent sur Jard
Place Clément Neau
85520 SAINT VINCENT SUR JARD

Nom :..... Prénom :.....
E-mail :.....
Adresse :.....
.....
Portable 1 : Portable 2 : Tél. Domicile :.....

J'autorise la municipalité de Saint Vincent sur Jard à m'informer en cas de risque majeur.

Signature